



reva

Renouvellement Villariès-Albi

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU 31 JANVIER AU 6 MARS 2022

La concertation préalable du public sur le projet « REVA » s'est déroulée du 31 janvier au 6 mars 2022. Conformément au Code de l'environnement (art. R121-21), le présent document en dresse le bilan et présente les mesures que Teréga envisage pour tenir compte de ses enseignements.

SOMMAIRE

Préambule : le contexte de la concertation préalable	5
4 questions à Jérôme SAINT-MACARY, chef de projets	6
L'essentiel du projet objet de la concertation	7
À propos du porteur de projet	9
I. Les outils et moyens déployés au service de la concertation	11
1.1. Le périmètre de la concertation	12
1.2. Les différents dispositifs pour mobiliser les participants	13
1.3. Les supports d'information et moyens d'expression mis à disposition	15
II. Le bilan de la concertation	23
2.1. Résumé du déroulement de la concertation	24
2.2. Synthèse des observations et propositions du public	29
IV. Les principaux enseignements de la concertation et les engagements de Teréga pour la suite de son projet	37

PRÉAMBULE :

le contexte de la concertation



4 questions à Jérôme SAINT-MACARY, chef de projets



Jérôme SAINT-MACARY lors de la réunion publique de Paulhac (31)

Pourquoi avoir décidé d'organiser une concertation préalable du public sur le projet « REVA » ?

Notre entreprise est très attachée au dialogue. Sur l'ensemble de nos projets, nous engageons très tôt des discussions avec les acteurs locaux. Pour le projet REVA nous avons pris l'initiative d'organiser une concertation « *préalable du public* ». C'est-à-dire une concertation qui répond aux principes du Code de l'environnement.

Notre objectif est de concevoir un projet utile et adapté au territoire

Notre objectif était de concevoir un projet utile et adapté au territoire, avec le concours de toutes les personnes concernées. Je pense bien sûr aux propriétaires susceptibles d'accueillir nos ouvrages sur leurs terrains, mais aussi aux entreprises et particuliers bénéficiant du gaz naturel, aux producteurs de gaz renouvelable souhaitant se raccorder à notre réseau, aux riverains de nos installations, etc.

Comment le moment de la concertation a-t-il été choisi ?

La concertation préalable a été organisée après une première phase d'études et d'échange avec l'administration et les collectivités locales. Elle est intervenue à un moment clé du projet : la recherche du couloir de passage.

Grâce à elle nous avons pu compléter le recensement des enjeux et des opportunités liés à notre projet. Nous avons aussi recueilli les avis et propositions du public qui orienteront demain la recherche du meilleur tracé pour notre ouvrage.

Les enseignements de la concertation guideront le choix du tracé

Peut-on concerter en pleine crise sanitaire ?

Oui, à condition d'adapter les dispositifs de concertation. Pour que la pandémie n'empêche pas les échanges, nous avons par exemple fait le choix de filmer et de diffuser en direct toutes les réunions publiques. Les personnes ne pouvant (ou ne souhaitant pas) se déplacer avaient la possibilité d'intervenir à distance.

Que va-t-il se passer à présent ?

Il nous reste plusieurs mois pour finaliser nos études avant de déposer les demandes d'autorisations administratives (début 2023).

L'information du public et l'association des parties prenantes vont se poursuivre tout au long de notre projet. Nous resterons en lien étroit avec les communes, les propriétaires et les exploitants pour finaliser le tracé, puis préparer et réaliser les travaux.

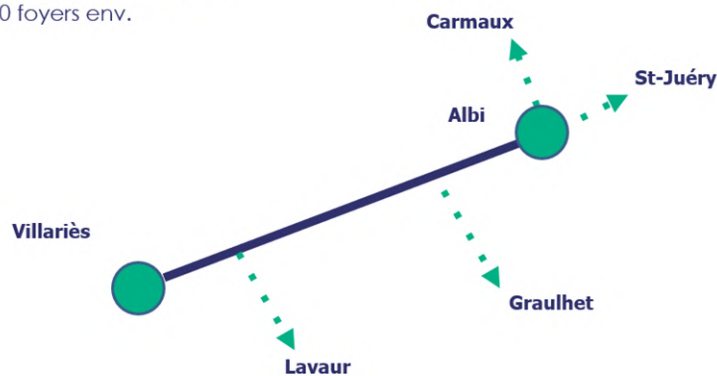
L'essentiel du projet objet de la concertation

- **Un réseau vieillissant à renouveler pour maintenir la sécurité et la fiabilité de l'alimentation en gaz du territoire**

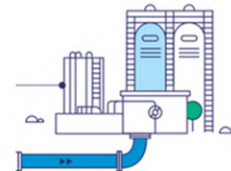
L'est de la Haute-Garonne et le département du Tarn sont desservis en gaz naturel par une canalisation construite en 1974 entre Villariès (31) et Albi (81). Elle alimente 14 distributions publiques de gaz (postes GRDF et régies), dont dépendent 33 communes et environ 26 000 foyers, ainsi que 7 entreprises industrielles raccordées directement au réseau de Teréga.

14 distributions publiques

33 communes desservies / 26 000 foyers env.



7 entreprises industrielles



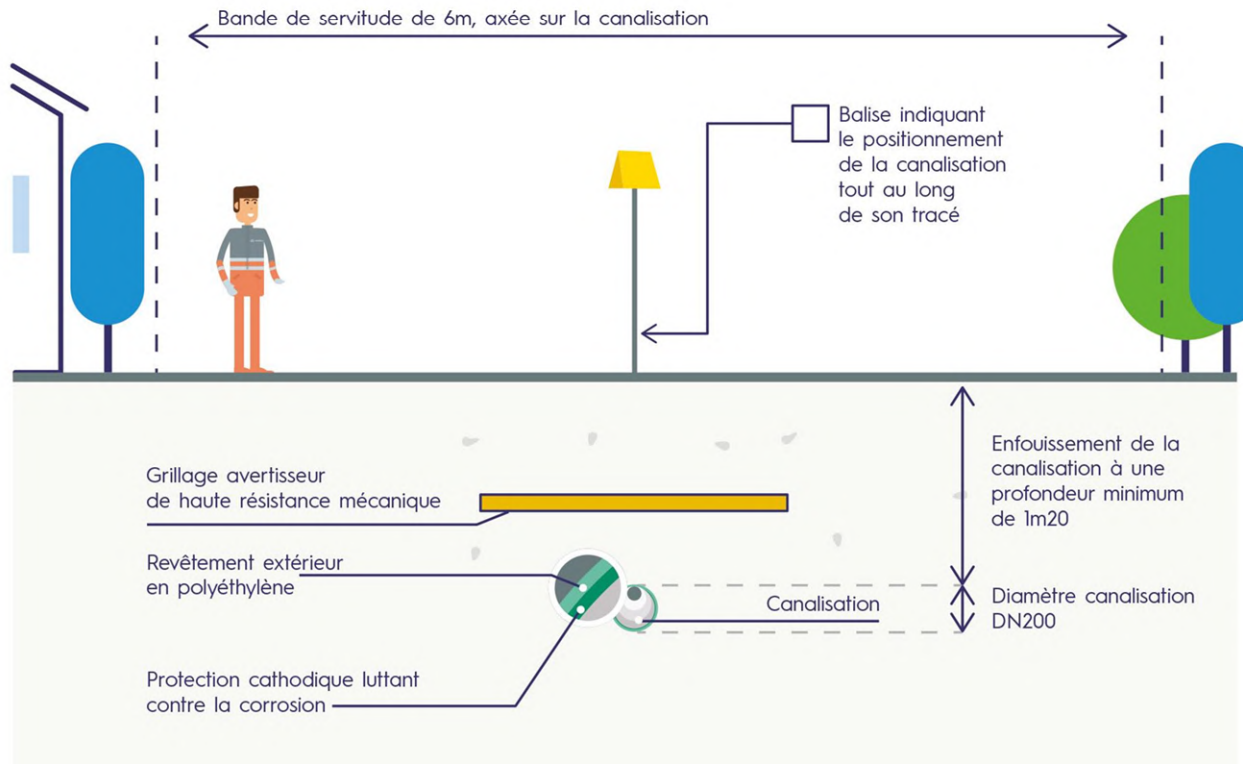
Cette canalisation doit être renouvelée dans les 10 prochaines années pour lui permettre de continuer à remplir son rôle. C'est la finalité du projet REVA qui vise à garantir la sécurité et la fiabilité de l'alimentation en gaz du territoire.

Ce renouvellement du réseau offre une triple opportunité : mettre la canalisation aux normes actuelles (épaisseur d'acier, profondeur d'enfouissement...), adapter son tracé aux évolutions survenues sur les 5 dernières décennies (urbanisation...) et accompagner la transition énergétique (en raccordant par exemple la station GNV de St-Sulpice-la-Pointe ou les installations de méthanisation du Syndicat de gestion des déchets Trifyl).

- **Les principales composantes du projet**

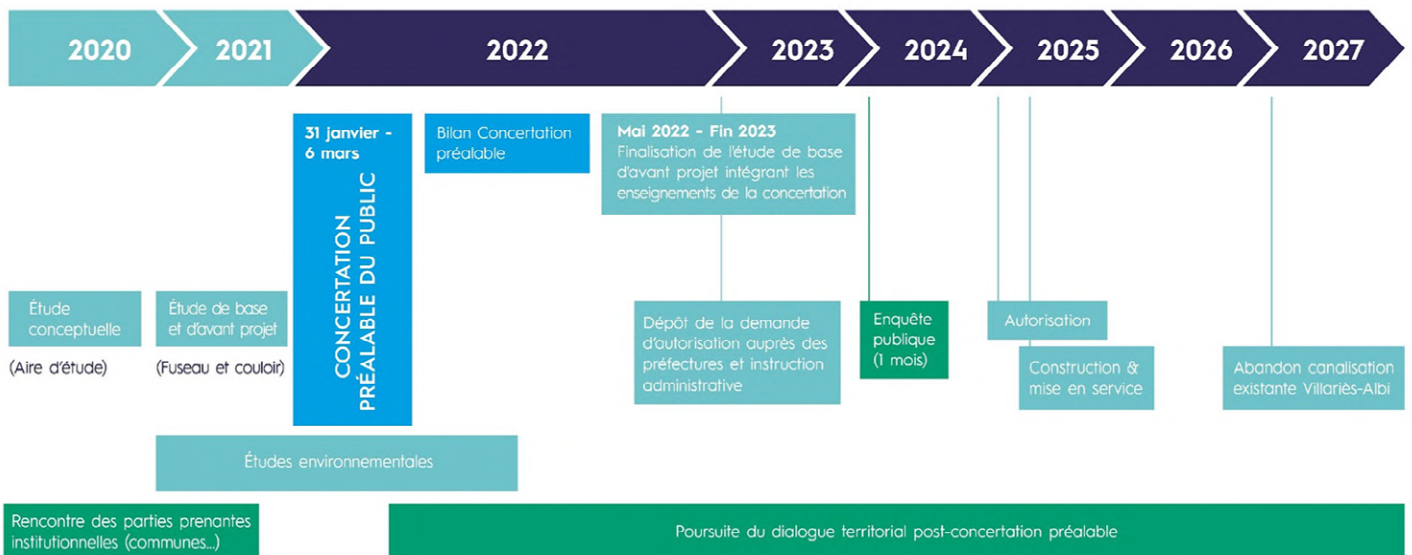
Le projet consiste à construire **une nouvelle canalisation enterrée** de 20 cm de diamètre sur environ 68 km. **7 postes de sectionnement** (aussi appelés postes de « coupure ») seraient créés tous les 10 à 20 km. 5 km de canalisations secondaires (de plus faible diamètre) permettraient de raccorder les distributions publiques et les industries.

Une fois la nouvelle canalisation en service, l'ancienne serait mise à l'arrêt : elle serait vidée de son gaz et sécurisée pour demeurer dans le sous-sol. Les installations aériennes associées (notamment la passerelle sur l'Agout) seraient démantelées.



■ Le calendrier indicatif

Les études sur le projet REVA ont débuté en 2020. Elles doivent permettre d'identifier d'ici la fin de l'année 2022 le tracé de la future canalisation. Les demandes d'autorisations administratives seraient déposées début 2023. La mise en service de la nouvelle canalisation interviendrait quant à elle au plus tôt en 2026, après divers temps d'échange et de dialogue, dont une enquête publique en 2024.





À propos de Teréga

Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga intervient depuis plus de 75 ans dans le développement et l'exploitation d'infrastructures de transport et de stockage de gaz. Teréga gère directement plus de 5 000 km de canalisations ainsi que deux stockages souterrains représentant respectivement 16% du réseau de transport de gaz français et 26% des capacités de stockage nationales. Teréga conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. L'entreprise, dont le siège est basé à Pau, compte plus de 660 collaborateurs.

PARTIE I

Les outils et moyens déployés au service de la concertation



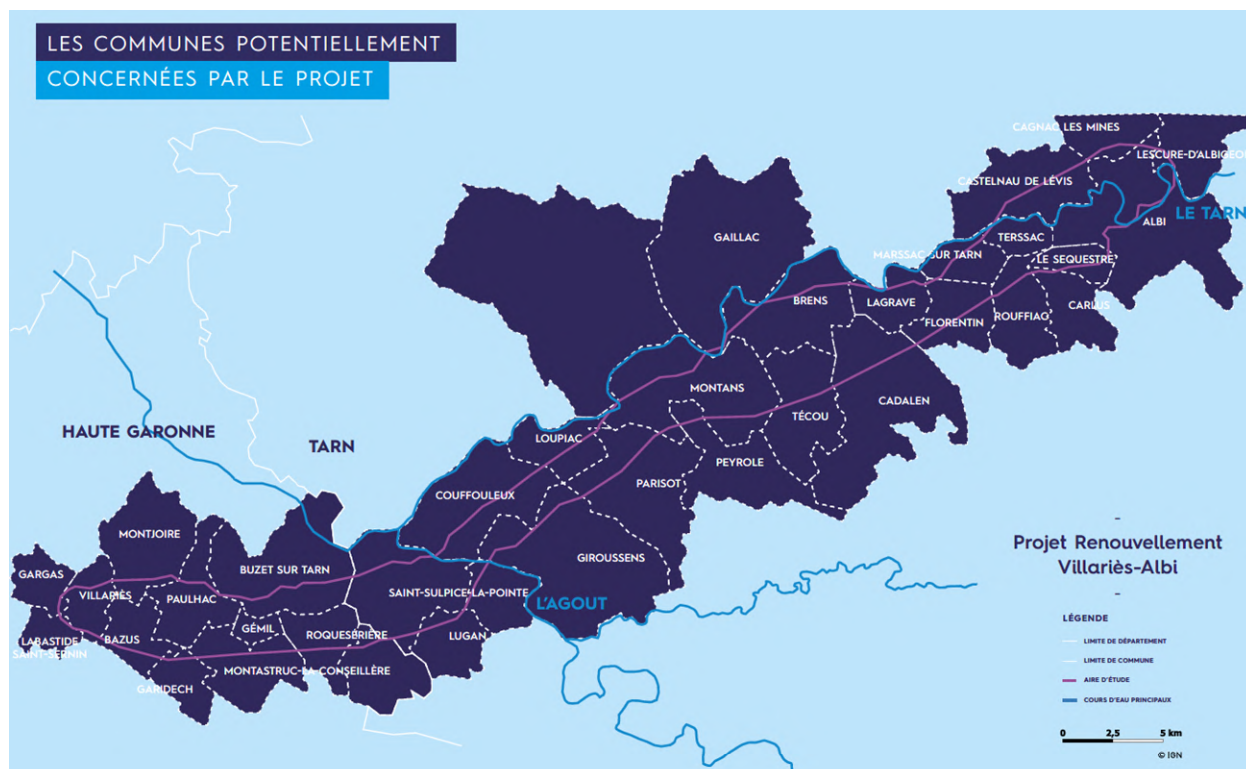
1.1. Le périmètre de la concertation

Les différents supports d'information et moyens d'expression ont été conçus en tenant compte du périmètre de la concertation : zone géographique, publics visés ; etc.

■ Environ 130 000 habitants sur une trentaine de communes

Le périmètre géographique de la concertation correspondait à l'aire d'étude définie par Teréga entre Villariès et Albi pour accueillir son futur ouvrage. Celle-ci englobait également la canalisation existante.

Sur les 37 communes de l'aire d'étude (qui abritent une population d'environ 130 000 habitants), 26 sont situées sur le couloir préférentiel de passage¹.



Carte de l'aire d'étude disponible en page 7 du dossier de concertation

■ Une concertation ouverte à tous.les

Indépendamment de leur implantation géographique, l'ensemble des personnes intéressées ont été invitées à participer durant la concertation. Chacun pouvant s'exprimer de la même manière et avec la même prise en considération, quel que soit son statut (principe d'équivalence).

¹ Albi, Bazus, Brens, Buzet-sur-Tarn, Cagnac-les-Mines, Carlus, Castelnaud-de-Lévis, Coufouleux, Florentin, Gémil, Giroussens, Lagrave, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Montans, Montjoire, Parisot, Paulhac, Peyrole, Rouffiac, Saint-Lieux-les-Lavaur, Saint-Sulpice-la-Pointe, Le Séquestre, Técou et Terssac.

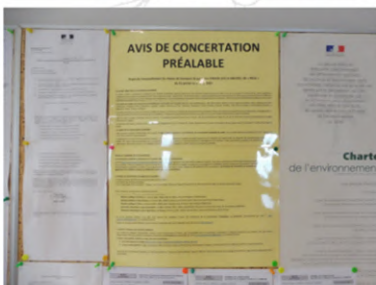
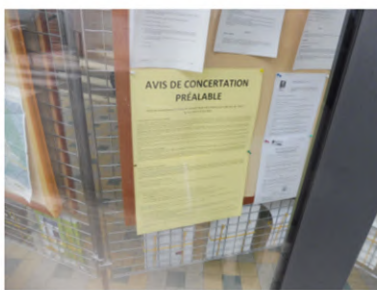
1.2. Les différents dispositifs pour mobiliser les participants

■ L'annonce de la concertation

L'annonce de la concertation a eu lieu quinze jours avant son lancement au travers :

- d'un **affichage dans les 26 mairies** dont le territoire est potentiellement concerné par le couloir de passage de la future canalisation : les affiches imprimées sur fond jaune pour attirer le regard étaient positionnées de manière à être visibles depuis la voie publique. Elles mentionnaient notamment les dates et modalités pratiques de la concertation. Un constat d'huissier a permis de vérifier la bonne mise à disposition de cette information
- d'une **annonce légale** parue dans la presse régionale : le 16 janvier 2022 dans la Dépêche du Midi en Haute-Garonne (éditions : Comminges, Ouest, Sud-Est, Muret, Nord-Est et Toulouse) et dans le Tarn (éditions Tarn Albi et Tarn Castres)
- de **publicités** dans la presse régionale : 6 parutions dans La Dépêche du Midi (éditions Nord-Est et Tarn entre les 25, 27 et 31 janvier) ; 1 parution dans le Tarn Libre du 21 janvier

Dans les 3 cas, l'adresse du site internet de Teréga était communiquée pour permettre aux personnes intéressées de consulter le dossier de concertation.



Affichage en mairie : extrait du constat d'huissier

■ Le relais des collectivités locales et des partenaires

En complément, Teréga a sollicité **les communes concernées** par le projet afin qu'elles relaient l'information auprès de leur population via leurs propres supports de communication : site web, réseaux sociaux, etc. Les communes accueillant les réunions publiques et rencontres thématiques ont notamment communiqué largement.

Les **chambres d'agriculture de Haute-Garonne et du Tarn** se sont également mobilisées afin de faire connaître la concertation auprès de leurs ressortissants.

Quant à l'**École des Mines d'Albi**, qui accueillait la rencontre « *gaz et innovation* », elle a pris soin d'informer l'ensemble de ses étudiants de la tenue de l'évènement via ses canaux de communication internes.



Relais de l'information sur les sites web et réseaux sociaux des communes concernées (extrait des parutions)

1.3. Les supports d'information et moyens d'expression mis à disposition

■ Le dossier de concertation : socle de la concertation

Différents supports ont été conçus et mis à la disposition du public pour lui permettre de s'informer sur le projet et la concertation. Parmi eux, le **dossier du maître d'ouvrage** rassemblait en une quarantaine de pages l'essentiel de l'information sur l'origine et les caractéristiques du projet, les solutions alternatives étudiées ou encore les effets potentiels de la création d'un gazoduc sur les territoires traversés. Il renvoyait également au site internet pour obtenir des précisions, notamment sur des sujets techniques.

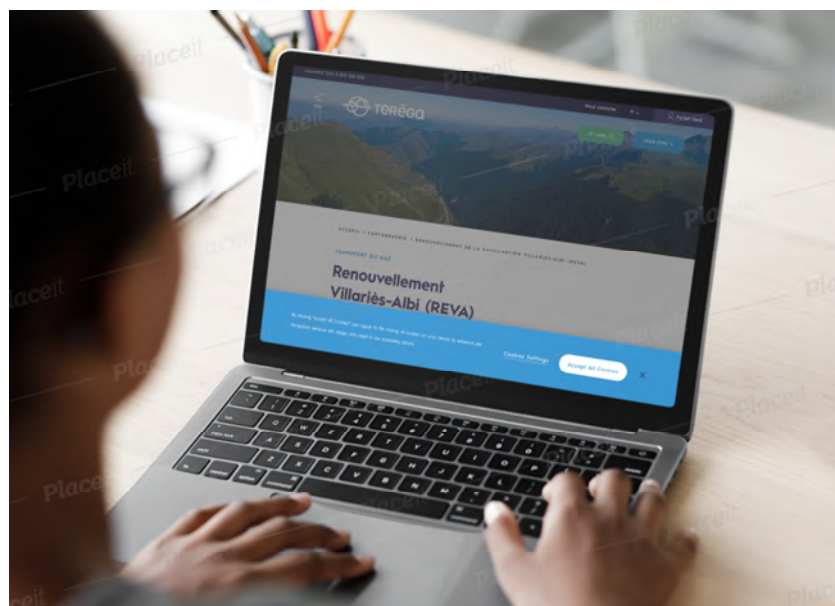


■ Une page internet régulièrement alimentée et enrichie

Quinze jours avant l'ouverture de la concertation, Teréga a mis en ligne une **page dédiée au projet sur son site internet institutionnel**. Elle était accessible soit via l'url <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva> ; soit depuis la page d'accueil du site terega.fr (via la rubrique « À la Une » ou la Newsroom).

Le dossier de concertation et sa synthèse, ainsi que l'avis d'ouverture de la concertation étaient disponibles en ligne dès le 17 janvier.

Au fil de l'avancée de la concertation, cette page web dédiée a été enrichie notamment avec les **vidéos et comptes rendus des différents rendez-vous de la concertation**.



■ *Les autres supports d'information*

En complément du dossier de concertation, une **synthèse** (6 pages) a été mise à la disposition du public : sur le site internet, lors des réunions et rencontres et via les mairies. Elle permettait de prendre rapidement connaissance des informations clés sur le projet et la concertation.



Dossiers et synthèses étaient disponibles à l'entrée de toutes les réunions



Des kits de communication pour chaque commune

Afin de leur permettre de mieux relayer l'information auprès de leurs administrés, Teréga a fourni à chacune des 26 communes directement concernées des « kits de communication » composés de : 10 dossiers de concertation et 50 synthèses ; 1 affiche A3 et 100 flyers.

Lors des rencontres physiques (réunions publiques, rencontres thématiques) les participants pouvaient également découvrir plusieurs **panneaux d'exposition**. Terēga tenaient en outre à leur disposition des **cartes détaillées du couloir de 100 mètres** envisagé à ce stade. Elles étaient consultables sur demande en fin de réunion.



Les personnes intéressées pouvaient consulter les cartes du couloir en fin de réunion



■ Les moyens pour contribuer par écrit

Du 31 janvier au 6 mars 2022, les personnes désirant formuler un avis, une remarque, une proposition ou poser une question par écrit, pouvait le faire :

- 24h/24 et 7j/7 sur un **registre numérique** accessible depuis le site internet de Teréga (sur la page dédiée au projet REVA) ;
- par **courrier postal** (à l'adresse de Teréga)
- ou **par mail** à reva-communication@terega.fr

■ Les moyens pour contribuer à l'oral

En parallèle, **5 rendez-vous de concertation** au cours desquels les participants pouvaient intervenir à l'oral ont été proposés le long des 68 km environ du « couloir » :

- 3 réunions publiques : à Paulhac, Saint-Sulpice-la-Pointe et Técou
- 2 rencontres thématiques : à Albi (« gaz et innovation ») et Parisot (« gaz et agriculture »).





Contribuer « à distance » pendant les réunions publiques

Les personnes ne désirant pas (ou ne pouvant pas) se déplacer aux réunions publiques avaient la possibilité d'interroger le maître d'ouvrage en se connectant sur internet. Elles pouvaient alors visionner la réunion en direct et intervenir soit à l'oral (en vidéo) soit à l'écrit (via un chat).

PARTIE II

Le bilan de la concertation



2.1. Résumé du déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 31 janvier au 6 mars 2022. En dépit du rebond épidémique, l'ensemble des rendez-vous de la concertation a pu se tenir dans de bonnes conditions (et dans le respect des gestes barrières, de la distanciation physique, etc.).

La participation, bien que limitée, a été constante tout au long de la période.

■ Les réunions publiques

Les réunions publiques ont été organisées en début de concertation dans un laps de temps restreint pour offrir le même niveau d'information sur l'ensemble de l'aire d'étude (souci d'équité).

Elles se sont déroulées dans des **salles municipales** mises à disposition par les communes concernées et généralement situées dans le bourg.

Elles ont été **filmées et retransmises en direct et en intégralité via Zoom**². La vidéo de chaque réunion, mise en ligne dans les 24 à 48h après l'évènement, reste accessible sur le site de Teréga : <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

Les participants des réunions publiques ont été essentiellement des **propriétaires et/ou exploitants** présents dans les communes limitrophes du lieu de la réunion. Pour échanger avec eux, Teréga avait mobilisé 5 personnes :

- Jérôme SAINT-MACARY : responsable du projet REVA
- Frédéric ANDREE : responsable projet en charge des études
- Patrick MATHIEU : chargé des relations institutionnelles
- Agnès BAILLOT : ingénieur « *environnement et développement durable* »
- Gilles ROY : responsable des affaires domaniales

Plusieurs de leurs collègues étaient également présents à distance afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions concernant leurs domaines de compétence respectifs.

Les chambres d'agriculture des deux départements ont dépêché leurs représentants lors de chacune des réunions publiques.

Des discussions en aparté pour aborder des sujets plus personnels

Soulignons que de nombreux échanges ont eu lieu entre les participants et les équipes de Teréga en marge des réunions publiques. Des discussions individuelles se tenaient avant, et surtout, à la fin de celles-ci.

² Les participants pouvaient cliquer sur le lien de la réunion depuis le site internet de Teréga. Aucune inscription préalable n'était exigée.

Date, horaire	Lieu	Nombre de participants	Nombre de vues de la vidéo
1 ^{er} février, 18h	Paulhac (salle des fêtes)	15 (dont 8 connectés à distance)	16
2 février, 18h	Saint-Sulpice-la-Pointe (Salle de concert René Cassin)	20 (dont 5 connectés à distance)	13
3 février, 18h	Técou (salle multiculturelle)	26 (dont 3 connectés à distance)	20



Paulhac



St-Sulpice



Téco



■ Les rencontres thématiques

Les rencontres thématiques ont permis d'approfondir certains sujets spécifiques liés au projet « REVA » :

- la première, organisée à l'École des mines d'Albi, comportait une dimension prospective. Elle a abordé la question clé : « *Quels types de gaz circuleront dans la canalisation dans les 50 prochaines années ?* ».
- la seconde, qui s'est déroulée à Parisot, s'adressait plus particulièrement au monde agricole. Elle concernait la double problématique de l'insertion du futur ouvrage en milieu agricole et de la préservation de l'outil de production.

La rencontre « *gaz et innovation* » a offert l'occasion aux équipes de Terega de rencontrer **un public différent de celui des premières réunions**. Il était composé principalement d'acteurs économiques et du monde de la recherche universitaire. Elle a ouvert des pistes de réflexion de long terme autour du projet, mais aussi du devenir de l'ancienne canalisation (réutilisations...).

À Parisot, le public rassemblé était surtout dominé par les propriétaires et les exploitants, mais une association de défense de l'environnement avait aussi fait le déplacement. La rencontre ne s'est donc finalement pas focalisée uniquement sur les aspects agricoles.

Date, horaire	Lieu	Nombre de participants	Nombre de vues de la vidéo
3 mars, 16h30	Albi (École des Mines)	12	24
4 mars, 10h30	Parisot (Salle des fêtes)	15	15



Albi



Parisot

Des rendez-vous à venir dans la continuité de la concertation

Lors des diverses rencontres de concertation, des acteurs locaux ont sollicité des rendez-vous auprès de Teréga. Ils s'inscriront dans le prolongement de la concertation et permettront d'aborder des questions techniques (sensibilités, points de blocage et opportunités de partenariats). Certains ont déjà eu lieu au moment de la publication de ce bilan.

■ La fréquentation du site internet et du registre dématérialisé

Sur la période du 17 janvier (annonce de la concertation) au 07 mars (clôture de la concertation) la page consacrée au projet REVA³ sur le site internet de Teréga a été vue par plus de **260 personnes différentes**.

Une page « évènement » avait également été créée, afin de rassembler l'essentiel de l'information sur la concertation (date et lieux des réunions, etc.). Celle-ci a enregistré un peu moins d'une centaine de vues uniques.

L'information sur la concertation de REVA se retrouvait enfin sur la page « actualité » du site de Teréga (« Newsroom ») où une quarantaine de personnes se sont intéressées au projet REVA.

Le registre dématérialisé a pour sa part été consulté par **317 visiteurs**. Il a permis de recueillir 2 observations et 37 téléchargements ont été effectués depuis cette interface.

■ Les retombées presse

Durant la période de concertation, la presse quotidienne régionale a consacré plusieurs articles au projet REVA :

- La Dépêche du Midi du 27/01/22, sous l'intitulé « *Villariès. Canalisation gazière Villariès-Albi : concertation préalable* »
- La Dépêche du Midi du 29/01/22 sous l'intitulé « *Saint-Lieux-lès-Lavaur. Concertation publique sur le projet REVA* »
- La Dépêche du Midi du 02/02/22, sous l'intitulé « *Reva, ce nouveau gazoduc qui traversera 26 communes* »
- La Dépêche du Midi du 08/02/22 (édition Tarn Albi), sous l'intitulé « *Projet REVA : où passera la nouvelle canalisation ?* »
- La Dépêche du Midi du 08/02/22 (édition Nord Est), sous l'intitulé « *Réseau gazier : première réunion publique* »

³ <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

2.2. Synthèse des observations et propositions du public

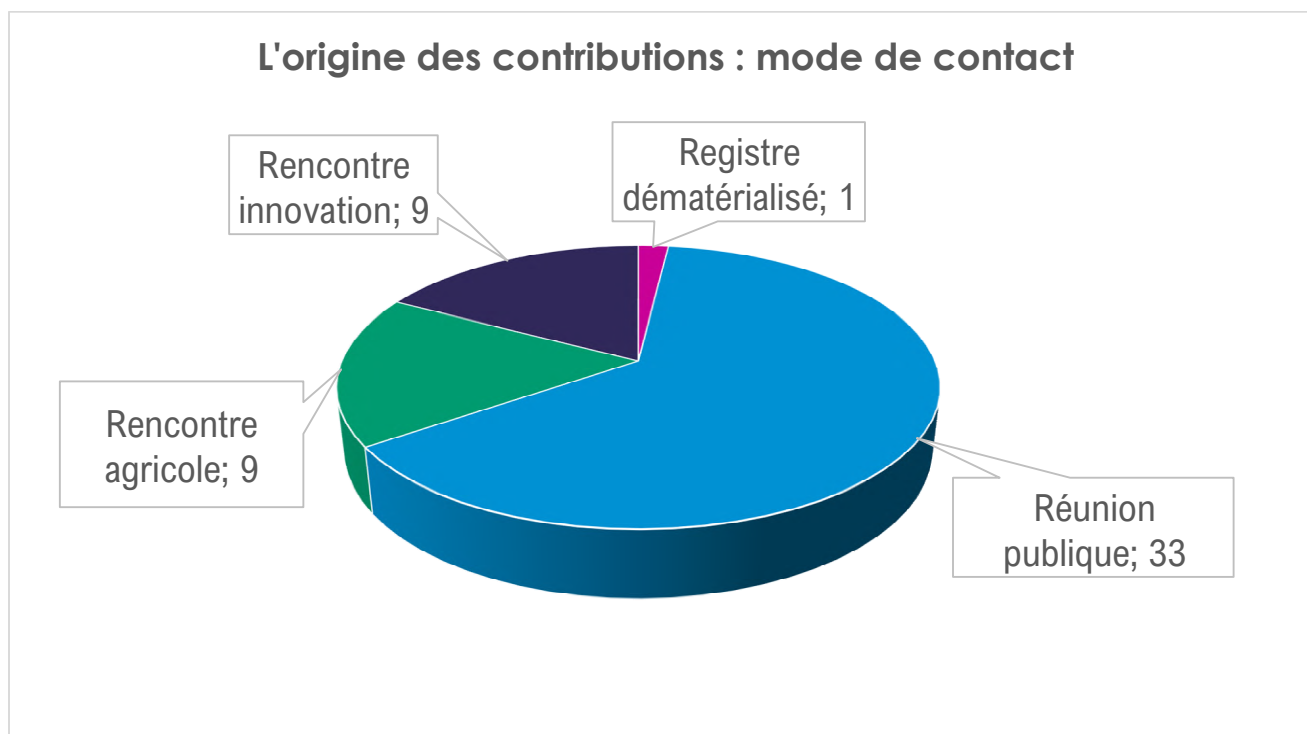
■ L'origine des contributions

Du 31 janvier au 6 mars 2022, Teréga a recueilli **52 contributions émanant de 31 contributeurs différents**. Ces derniers étaient pour l'essentiel des propriétaires et/ou des exploitants potentiellement concernés par le projet. D'autres personnes ont pris la parole en tant que représentants d'associations, d'entreprises ou d'institutions (notamment la Chambre d'agriculture). Quelques élus locaux se sont également exprimés au titre de leur mandat.

Typologie des contributeurs

Associations	3
Élus	3
Entreprises	2
Institutions	6
Particuliers	3
Propriétaires et exploitants	14
Total contributeurs	31

Les observations, questions et propositions des participants des réunions publiques représentent près des deux tiers des contributions.

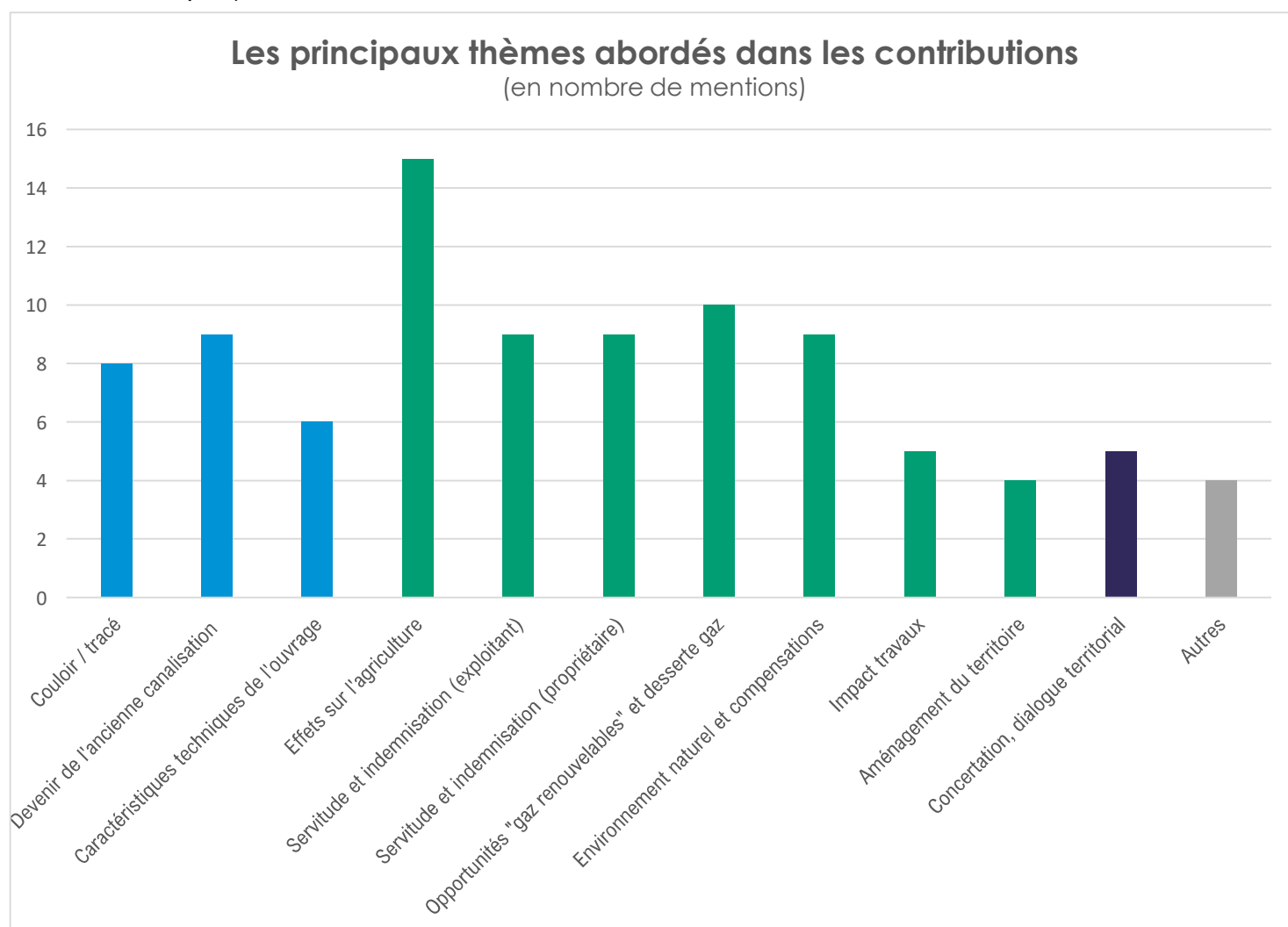


■ Les principaux thèmes abordés et les réponses du maître d'ouvrage

Les expressions du public ont porté sur différents thèmes pouvant être regroupés en 3 grandes catégories :

- **le projet** en lui-même : ses caractéristiques techniques, son emplacement (couloir/tracé), le devenir de l'ancienne canalisation,
- **ses effets** potentiels : sur l'agriculture, sur l'environnement, sur l'aménagement du territoire, pour les propriétaires et les exploitants...
- **la concertation**.

Enfin d'autres thèmes divers ont été abordés plus marginalement (historique du projet, retombées économiques).



Remarque importante : dans la plupart des cas une même contribution aborde plusieurs thèmes.

Les échanges sur le projet

Couloir-tracé : la question de l'emplacement de la future canalisation

Dans la présentation de son projet, Teréga indiquait avoir identifié – au terme des premières études - un couloir de passage préférentiel de 100 mètres. L'emplacement de ce couloir intéressait tout particulièrement les propriétaires et exploitants des communes traversées. Il a été débattu au cours des réunions publiques et de la rencontre agricole, mais aussi – et surtout – en marge de celles-ci.

Certaines personnes ont alerté Teréga sur la présence de **sensibilités environnementales** : « *Vous n'êtes pas loin, le ruisseau d'En Coutelle, c'est un cours d'eau, pas un ruisseau.* », ou **urbaines** : « *[...] là, le long de l'autoroute, on sait déjà pertinemment que ça va se développer, c'est évident* ». D'autres ont souligné les **spécificités agricoles** du secteur visé, invitant Teréga à bien en tenir compte, notamment durant la phase chantier : « *[...] c'est une plaine irriguée, avec des cultures de semences, des pivots qui tournent [...] Ce qui va plutôt gêner, c'est les mises en place de cultures et les irrigations si c'est en période estivale.* ».

L'équipe projet a confirmé que la concertation avait bien pour objectif notamment de compléter le recensement des sensibilités dans le couloir de 100 mètres, afin de définir un tracé optimisé.

Que deviendra la canalisation existante ?

Cette question a été régulièrement évoquée durant la concertation. Teréga a expliqué qu'une fois la nouvelle canalisation en service, celle datant de 1974 sera mise à l'arrêt, vidée de son gaz et sécurisée. Seules les parties aériennes (postes de sectionnement et passerelle aérienne de l'Agout) seront démantelées.

Les propriétaires des terrains traversés pourront de nouveau construire au-dessus de la canalisation de 1974, planter des arbres de grande hauteur, etc. Si une personne souhaite réaliser un projet particulier, elle pourra solliciter son enlèvement auprès de Teréga.

Certains tronçons de l'ancienne canalisation pourront aussi être rétrocédés à des collectivités ou des propriétaires/exploitants pour servir de fourreaux. En revanche, compte tenu de son ancienneté, il n'est pas prévu de réutiliser l'ouvrage pour transporter par exemple de l'hydrogène comme le suggérait une entreprise lors de la réunion « *gaz et innovation* ».

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage à créer

Concernant le futur ouvrage, le public a cherché à en savoir plus sur ses **différences avec le réseau existant** : « *Y a-t-il eu des évolutions au niveau des technologies, de la qualité de construction ? [...]* ». Ce fut l'occasion pour Teréga d'insister sur le fait que la nouvelle canalisation répondra aux standards modernes (épaisseur plus importante de l'acier, profondeur d'enfouissement à 1,20 m, revêtement de protection tricouches...) pour un niveau maximal de sécurité.

Lors des rencontres thématiques, certains acteurs ont suggéré qu'il serait intéressant que le nouvel ouvrage renforcé puisse **accueillir une part d'hydrogène**. La réglementation autorise pour l'instant les gestionnaires de réseau gazier à transporter du méthane avec un mélange d'hydrogène inférieur à 6%. Mais Teréga reste attentif aux évolutions qui se profilent dans ce domaine en lien avec la transition énergétique.

La question des possibles interférences avec d'autres réseaux déjà en place a également été abordée : « *Est-ce qu'il y a une protection cathodique sur votre canalisation ou pas ? On a un réseau d'irrigation, donc il faudra que l'on soit consulté parce qu'il ne faudrait pas que ça se perturbe* ». Sur ce point Teréga s'est engagé à prendre en charge directement les coûts éventuels d'adaptation des réseaux de drainage existants.

Les discussions sur les effets potentiels du projet

Quels effets sur l'agriculture ?

Les propriétaires et exploitants agricoles constituaient, on l'a dit, l'essentiel du public de la concertation. Les discussions se sont donc naturellement tournées vers les effets potentiels du projet sur le monde agricole. La préoccupation commune des participants, des Chambres d'agriculture présentes et de Teréga, est de **préserv**er l'**outil de production et d'assurer le maintien des revenus pendant et après le chantier**.

Teréga a notamment été interpellé sur :

- la durée et l'emprise des travaux sur les parcelles agricoles,
- les mesures prises durant les chantiers pour permettre la continuité d'exploitation,
- la servitude et les indemnités pour les exploitants (voir plus loin).

S'appuyant sur ses expériences passées, ainsi que sur les protocoles en cours de discussion avec les chambres d'agriculture, Teréga s'est engagé à limiter au maximum les effets de son projet sur le monde agricole. Pour cela, des mesures seront prises en concertation avec les exploitants concernés avant, pendant et après le chantier. Des exemples concrets ont été cités : état des lieux avant travaux, maintien de passages durant le chantier pour les animaux et les engins agricoles, déviation des réseaux d'irrigation aux frais de Teréga, pose de clôtures provisoires, tri des terres, remise en état validée par l'état des lieux après-travaux, etc.

Plusieurs viticulteurs étaient présents à Técou pour s'informer des **mesures spécifiques concernant la vigne** : « *Est-ce qu'on peut replanter des vignes sur la canalisation ?* » ; « *Est-ce que vous vous occuperez de récupérer les papiers des douanes pour arracher et replanter ?* ».

Le cas particulier d'un pépiniériste a également été évoqué lors de cette rencontre.

Teréga a répondu à ces différentes questions (possibilité de replanter la vigne, de prendre en charge les déclarations, d'enfouir plus profondément dans certains terrains au regard des pratiques culturales ...), tout en invitant les exploitants à faire part de l'ensemble de leurs besoins lors des rencontres individuelles qui seront organisées.

Les effets du projet sur l'agriculture pourraient aussi être indirects : c'est ce qu'ont tenu à souligner les représentants des Chambres en indiquant qu'« *il ne faut pas que l'espace agricole soit la proie facile des compensations environnementales* ». Les acteurs agricoles voient « *d'un très bon œil la question des ORE, obligations réelles environnementales* » qui consistent à signer des contrats avec les exploitants pour qu'ils mettent en place de pratiques favorables à la biodiversité (couverts végétaux, plantation de haies...). Cette formule évite que les acquisitions d'espaces de compensation environnementale se fassent au détriment de la surface agricole utile.

Un participant de la rencontre agricole de Parisot a invité Teréga à prendre en compte les initiatives déjà existantes dans ce domaine : « *On a un outil (...), en l'occurrence "Arbres et paysages tarnais", qui sont en collaboration avec les agriculteurs sur le terrain, la Région Occitanie, le Département, ainsi que la Fédération des chasseurs du Tarn. (...) essayons d'éviter de faire des doublons.* »

Servitudes et indemnités des propriétaires et des exploitants

Les interrogations du public concernent également les obligations liées au projet pour les propriétaires et les exploitants des terrains traversés, ainsi que les contreparties financières associées : « *Par rapport à la piste de 14 mètres sur laquelle il y aurait des indemnités qui seraient versées aux exploitants agricoles, aux propriétaires. Ensuite vous parlez d'une servitude de six mètres sur laquelle vous interviendrez plus tard pour l'exploitation. Il y aurait donc un droit de passage, pour faire des interventions et cette bande de six mètres ferait l'objet d'une autre indemnité, je suppose...* ».

Teréga a donc exposé les modalités suivantes :

- une **indemnité dite « de dommage aux cultures »** est versée à l'exploitant. Elle concerne les 14 mètres de la bande de travaux. Elle est indexée sur un barème défini en concertation avec les chambres d'agriculture. Elle inclut notamment la perte de récolte sur l'année en cours et les années à venir ainsi que les frais de reconstitution des fumures.
- une **indemnité dite « de servitude »** est versée au propriétaire. Elle concerne les 6 mètres de large au-dessus de la canalisation. Cette « bande » permet à Teréga d'accéder à son ouvrage pour son exploitation et sa maintenance. Elle impose au propriétaire du terrain de renoncer à construire sur cette emprise et à planter des arbres de plus de 2,70 m de hauteur (pour éviter que leurs racines n'atteignent la canalisation). Le montant de cette indemnité est indexé sur la valeur vénale du terrain (estimation des Domaines).

Une fois le chantier achevé, les seuls effets pérennes du passage du gazoduc sont donc liés à la présence de la bande de servitude (6 mètres de large). Certains participants se sont dit inquiets des conséquences financières de cette servitude : « *Si je décide de vendre, ces parcelles seront impactées par la canalisation, ça va enlever une partie de valeur parce que la personne qui va acheter, elle a une contrainte.* ».

Au sujet cette fois de l'indemnité de dommages aux cultures, des viticulteurs ont souligné que la replantation – si elle est techniquement possible – ne serait pas toujours souhaitable pour eux : « *Si vous arrachez dix mètres dans la parcelle, on ne va pas la replanter après travaux. Si la vigne ne peut faire que dix ans, et qu'elle est en bout de vie, on ne va pas replanter.* ». À la question de savoir « *Est-ce qu'il y a une indemnité appropriée à la perte ?* », Teréga a confirmé que cette donnée entrait bien dans le calcul des « *pertes estimées* » de récolte.

Impacts liés aux travaux

Au cours de sa présentation, Teréga a convenu que les principaux effets du projet se concentreraient sur la période des travaux. Afin de les limiter au maximum, des mesures peuvent être prises en amont. Elles permettent d'assurer la continuité des activités agricoles (voir plus haut). Les principales observations du public ont concerné la durée du chantier (présence des engins sur une même parcelle) et la possibilité de poursuivre l'exploitation (irrigation...).

Le sujet de la traversée des cours d'eau a également été abordé : « *J'aimerais par contre savoir comment on va procéder pour traverser, pour aller de l'autre côté du Tarn, à quelle profondeur et quels seront les dégâts dans le cadre du plan d'effondrement des berges ?* »

En réponse, Teréga a exposé – à l'aide d'une vidéo – le procédé de forage dirigé qui permet de passer plusieurs mètres sous le lit d'un cours d'eau en s'éloignant de ses berges.

Environnement naturel et compensations

La question des compensations environnementales a principalement été discutée en regard des effets du projet sur le monde agricole. Les participants pensent pouvoir concilier ces deux aspects en ayant par exemple recours aux obligations réelles environnementales (ORE, voir plus haut). Des applications concrètes ont été évoquées et en particulier la plantation de haies.

Aménagement du territoire

Le passage aérien sur l'Agout qui doit être supprimé a suscité plusieurs observations. La principale, émanant d'une association de défense de l'environnement, concernait sa possible réutilisation dans le cadre du projet et son renforcement afin d'y faire circuler des piétons.

Opportunités « gaz renouvelables » et desserte gaz

L'utilité de l'ouvrage actuel pour la desserte gazière des particuliers et des entreprises n'a jamais été remise en question au cours de la concertation. Au contraire, les participants se sont interrogés sur la façon de tirer le meilleur profit de la construction d'une nouvelle canalisation pour le territoire.

Deux pistes principales ont été évoquées :

- accompagner le développement des « *gaz renouvelables* »,
- et favoriser la desserte locale en gaz.

Le premier point a été approfondi durant les rencontres thématiques. La perspective que la canalisation puisse transporter de l'hydrogène intéresse professionnels et associations. La SEPRA⁴ a ainsi demandé : « *Quel serait le surcoût pour des canalisations, évidemment parfaitement étanches, acceptant jusque 100 % [d'hydrogène] ?* ». Teréga a rappelé que les gestionnaires de réseau sont pour l'instant tenus de respecter la réglementation (moins de 6% d'hydrogène dans les canalisations gazières). Le représentant de l'association a donc suggéré : « *Quand vous faites des forages dirigés d'introduire en même temps, toujours pour des questions d'économie, une conduite qui servirait plus tard pour l'hydrogène ?* ». Outre le surcoût que cela engendrerait, ces travaux en « *anticipation* » ne sont pas techniquement réalisables selon le maître d'ouvrage.

Le projet REVA intègre, à ce stade, l'accompagnement des projets de « *gaz renouvelables* » au travers du raccordement d'installation de méthanisation (Trifyl) et de stations GNV/bio-GNV (Saint-Sulpice-la-Pointe... et demain dans le reste du département). À la question : « *Ça peut être un moment pour demander des raccordements additionnels, etc. Enfin, vous êtes ouverts à*

⁴ Sauvegarde de l'Environnement en Pays Rabastinois

d'éventuelles demandes de projets d'énergies renouvelables ou de gaz renouvelable qui s'installeraient ? », Teréga a également répondu affirmativement.

Concernant le second point, certains agriculteurs ont exprimé leur intérêt pour être raccordés aux gaz : « *Moi, j'ai une installation de séchage à proximité, ça m'aurait intéressé d'avoir le gaz de ville.* » a-t-on pu entendre à Paulhac par exemple. Les services de Teréga peuvent réaliser des études de raccordement. Certaines connexions peuvent également se faire sur le réseau de distribution de GRDF qui doit être également consulté.

La concertation

À plusieurs reprises, le souci de dialogue exprimé par Teréga a été salué. Les Chambres d'agriculture ont notamment souligné la qualité du travail engagé sur les protocoles agricoles. Certains propriétaires-exploitants ont souhaité en savoir plus sur la manière dont ils seraient écoutés à l'avenir : à quels moments ? Avec quelles marges de manœuvre ?

Le responsable de projet a systématiquement insisté sur **l'importance des rencontres individuelles** à venir et la disponibilité des équipes de Teréga pour organiser rendez-vous et réunions en fonction des besoins ; y compris une fois la concertation préalable terminée. La définition du projet ne sera pas achevée avant la fin de l'année 2022, ce qui ouvre des perspectives pour définir un tracé adapté aux enjeux individuels et collectifs.



IV. Les principaux enseignements de la concertation et les engagements de Teréga pour la suite de son projet



Principaux enseignements de la concertation

Au vu des échanges qui ont eu lieu durant la concertation, synthétisés au chapitre III, Teréga retient que :

- L'opportunité de réaliser les travaux de renouvellement de la canalisation créée en 1974 entre Villariès et Albi n'a pas été questionnée. Ces travaux apparaissent nécessaires, afin de garantir la fiabilité et la sécurité de l'alimentation en gaz du territoire. De même, aucune autre alternative n'a été proposée pour répondre à cet objectif en dehors de la réutilisation du tracé de la canalisation existante qui s'avère impossible pour des raisons techniques (maintien de l'alimentation en gaz en continu) et réglementaires (protections environnementales notamment).
- Les personnes qui se sont exprimées souhaitent que ce projet (y compris l'abandon de l'ancienne canalisation) bénéficie au maximum à leur territoire. Il doit répondre aux besoins d'alimentation en gaz des habitants et des entreprises, mais aussi favoriser la transition énergétique locale et soutenir l'activité économique locale en phase chantier. Certains participants aimeraient qu'il accompagne le déploiement de nouveaux écosystèmes locaux associés aux gaz renouvelables (ex. de l'hydrogène).
- Le public attend de Teréga qu'il prenne en compte les enjeux et sensibilités du territoire (agricoles, environnementales, urbaines...) dans la recherche de son tracé. Certains propriétaires et exploitants ont d'ores et déjà proposé une implantation adéquate de la canalisation sur leurs parcelles. À la marge, des demandes d'adaptation du couloir de 100 m ont été formulées.
- Le monde agricole a souligné qu'il veillera à ce que la réalisation du projet se fasse en ayant le moins d'incidence possible sur l'activité et les revenus des exploitations. Des compensations adaptées et équitables sont attendues, ainsi qu'un accompagnement des agriculteurs et viticulteurs dans les démarches administratives rendues nécessaires par le projet. Le maintien des réseaux de drainage est apparu comme un sujet de préoccupation récurrent. Quelques cas de pratiques culturelles spécifiques (ex. pépinières) ont aussi été portés à l'attention de Teréga.
- Concernant l'environnement, certains enjeux ont été évoqués à l'image de la traversée des cours d'eau. Il a surtout été question de la manière dont serait mise en œuvre la séquence « Éviter – Réduire – Compenser », et plus particulièrement son dernier volet. Au sujet d'éventuelles compensations environnementales, les acteurs locaux ont émis le souhait qu'elles ne s'effectuent pas au détriment des terrains agricoles (ex. de l'achat de terres arables qui changeraient alors de vocation). Les Obligations réelles environnementales (ORE) ont été présentées par les Chambres d'agriculture comme un dispositif intéressant. Des partenaires potentiels (associations) pour la mise en œuvre des mesures compensatoires ont été cités.
- La démarche de concertation (ainsi que les documents d'information associés) a été perçue positivement. En complément, des rendez-vous individuels ont été demandés par certaines municipalités, des propriétaires-exploitants, etc.

Engagements de Teréga

Au regard des enseignements de la concertation, et en tant que maître d'ouvrage responsable, désireux de concevoir un projet utile au territoire, Teréga poursuivra donc son projet de renouvellement de la canalisation gazière entre Villariès et Albi en respectant les principes suivants :

Rechercher le tracé le mieux adapté aux enjeux du territoire

Teréga s'engage à poursuivre ses études techniques dans le but d'identifier un tracé adapté aux enjeux du territoire, c'est-à-dire :

- un tracé qui **évitera les principales sensibilités** et notamment celles identifiées durant la concertation (environnementales, agricoles, viticoles, archéologiques, urbanistiques) ;
- un tracé qui tiendra compte à la fois des **impératifs techniques** d'alimentation en gaz des territoires, des **opportunités liées à la transition énergétique** (voir plus loin) et – à une échelle locale - des **caractéristiques et spécificités des parcelles traversées**.

La recherche du tracé s'effectuera en lien étroit avec les propriétaires et exploitants concernés. Pour cela, les équipes de Teréga se tiendront à leur disposition pour fixer les rendez-vous individuels nécessaires dans les semaines et mois à venir.

Préserver au maximum les activités et « l'outil » agricoles

Teréga s'engage à signer avec les chambres d'agriculture de Haute-Garonne et du Tarn un « **protocole agricole** » qui fixera notamment des barèmes d'indemnisation adaptés et équitables pour les exploitants concernés par le passage de la canalisation.

Teréga s'engage également à accompagner ces derniers dans leurs démarches administratives (par exemple celles relatives à l'arrachage / la replantation des vignes).

Concernant les réseaux de **drainage**, Teréga se rapprochera des organismes compétents (CUMA...) et des propriétaires/exploitants des parcelles concernés pour en établir les plans. L'objectif des équipes de Teréga sera d'assurer autant que possible le maintien des réseaux durant le chantier. Teréga prendra intégralement en charge les coûts associés (déviations, poses de réseaux provisoires...); ainsi que le rétablissement des réseaux à l'identique une fois le chantier terminé. Les exploitants qui le souhaitent pourront demander à Teréga d'avoir recours à l'entreprise locale de leur choix pour la construction et/ou la reprise des drains.

D'une façon plus globale, Teréga veillera à aménager ses zones de travaux de manière à permettre au maximum la continuité des activités agricoles durant la phase chantier.

Limiter autant que possible les effets du projet sur l'environnement naturel

Teréga s'engage à continuer à appliquer la séquence « Éviter – réduire – compenser » dans la conception de son projet. Pour cela, les **études faune-flore** se poursuivront sur les 4 saisons et leurs enseignements guideront la recherche du tracé de l'ouvrage.

Au terme des travaux, Teréga remettra en état les milieux naturels à l'identique (sauf cas particulier des milieux arborés qui ne pourront être reconstitués sur la bande de servitude pour des raisons de sécurité et dont la croissance sur le reste de l'emprise du chantier nécessitera un laps de temps plus long). Cette remise en état pourra se faire avec le **concours d'acteurs locaux** spécialisés. À titre d'exemple, Teréga se rapprochera des associations *Arbres et Paysages Tarnais* et *Arbres et paysages d'Autan* pour d'éventuelles replantations de haies.

Dans le cadre de son projet, le cas échéant, Teréga s'engage également à étudier les différentes modalités de **compensation environnementales** et notamment le mécanisme des ORE (obligations réelles environnementales) proposé par les représentants de la profession agricole durant la concertation.

Optimiser les retombées économiques locales du projet

Afin de maximiser les retombées économiques locales de son chantier, Teréga s'engage à faciliter la mise en relation des entreprises spécialisées de pose de canalisations gazières avec les **entreprises locales** susceptibles de devenir leurs futurs sous-traitants.

De la même façon, Teréga orientera les entreprises locales intéressées par l'utilisation du gaz naturel vers les interlocuteurs adéquats du distributeur (GRDF), afin d'étudier des solutions de raccordement.

Favoriser la valorisation de la canalisation mise à l'arrêt et des terrains propriété de Teréga

Après mise en service de la nouvelle canalisation et une fois la canalisation existante mise à l'arrêt, Teréga s'engage à se rapprocher des collectivités et/ou particuliers/entreprises intéressés par cette dernière pour leur **retrocéder l'ouvrage**. Teréga étudiera également les pistes de valorisation de ses terrains et emprises au travers, par exemple, de la signature de conventions de mise à disposition.

Accompagner la transition énergétique du territoire

Teréga s'engage à rester attentif et ouvert à toute opportunité de partenariat avec les acteurs locaux (monde universitaire, associatif, entreprises, collectivités...) de nature à favoriser la transition énergétique du territoire. Teréga pourra ainsi notamment participer à des **recherches** liées au développement des gaz renouvelables (hydrogène, biométhane, méthane de synthèse...) et leurs applications au sein d'écosystèmes locaux.

Teréga étudiera toutes les **opportunités futures de raccordement** d'unités de biométhane et de bio-GNV sur son réseau, en concertation avec les porteurs de projet et le distributeur (GRDF).

Concernant le transport d'hydrogène, la réglementation autorise Teréga à en accepter une petite part (6%) dans son réseau.

Garantir la sécurité des biens et des personnes à tous les stades du projet

Teréga s'engage à faire de la sécurité sa **priorité absolue** à tous les stades de son projet.

- Dès sa conception, en s'éloignant des zones à enjeux (urbains, économiques...) pour le tracé « courant » et en adaptant les caractéristiques de la canalisation (surprofondeurs, surépaisseurs d'acier, etc.) en fonction des enseignements de l'étude de danger qui sera réalisée.
- Durant son chantier, en appliquant toutes les mesures de prévention adéquates.
- Avant la mise en service de l'ouvrage, en testant la canalisation au moyen d'épreuves hydrauliques.
- Pendant la phase d'exploitation en garantissant une surveillance de l'ouvrage permanente (24h/24 et 7j/7), ainsi que des opérations d'inspection et de maintenance régulières. Le tout en lien étroit avec les autorités administratives compétentes.

Poursuivre le dialogue territorial tout au long du projet

Teréga s'engage à prolonger la démarche d'écoute et de dialogue entamée tout au long de son projet :

- avec les collectivités locales et leurs élus qui seront informés à chaque étape importante du projet. Teréga se tiendra notamment à leur disposition pour organiser, à leur demande, des réunions complémentaires dans les communes concernées ;
- avec les représentants de la profession agricole ;
- avec les entreprises potentiellement intéressées par des raccordements ;
- avec les entreprises de travaux publics (sous-traitants potentiels lors du chantier) ;
- avec les propriétaires et exploitants concernés qui seront associés à la recherche du tracé, à l'identification des mesures provisoires à mettre en œuvre en amont du chantier, etc. ;
- avec les participants de la concertation qui ont souhaité rencontrer à nouveau les représentants de Teréga ;
- avec les riverains des installations aériennes qui manifesteront leur intérêt pour le projet.

Teréga s'engage également à poursuivre l'information du public sur son projet via son site internet. La page dédiée au projet REVA sera régulièrement mise à jour à cet effet.

[Ce bilan sera rendu public sur le site internet de Teréga et sera adressé aux mairies des communes concernées afin qu'elles puissent le mettre à disposition de leurs administrés.](#)